

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2009

Présidence : Monsieur Yves Sesseli

Dans la séance du 29 juin 2009, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Accepté les procès-verbaux des séances du **2 mars** et du **16 mars 2009**, tels que présentés.
2. Accepté le Rapport de la Municipalité sur sa gestion et ses comptes **2008** avec deux petites corrections dans le Rapport de la Municipalité.

Le total des recettes et des charges selon la page 27 se monte à :

**RECETTES : Fr. 15'208'673.55**                      **CHARGES : Fr. 15'199'286.26**

**EXCÉDENT DE REVENUS**                      **Fr. 9'387.29**

3. Accepté le préavis municipal (**no 31/2009**) relatif à une demande de crédit pour des travaux d'entretien du réseau d'eau et du réseau d'assainissement au croisement de la route de Vevey et du chemin de C.-F. Ramuz et autorisé la Municipalité à :
  - a) exécuter les travaux mentionnés dans ce préavis dans le secteur de la Rte de Vevey pour des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux claires et du réseau d'eau potable ;
  - b) financer ces travaux, d'un montant de **Fr. 62'000.--** en empruntant tout ou partie de cette somme aux meilleures conditions ou par la trésorerie courante et partiellement par le Fonds des eaux usées.

<p><b><u>Amortissements</u></b> :     <i>sur une durée de 30 ans, conformément à l'art. 14 du règlement sur la comptabilité des communes.</i></p>
---

4. Accepté le préavis municipal (**no 32/2009**) relatif à une demande de crédit pour des travaux d'entretien de l'éclairage public, du réseau d'eau et du réseau électrique basse tension dans le secteur des Colombaires, **amendé par la commission ad hoc**, et, autorisé la Municipalité à :
  - a) exécuter les travaux mentionnés dans ce préavis dans le secteur des Colombaires pour l'amélioration de l'éclairage public, la mise sous terre du réseau électrique, ainsi que le remplacement d'une conduite d'eau ;
  - b) financer ces travaux, d'un montant de **Fr. 515'446.--**, en empruntant tout ou partie de cette somme aux meilleures conditions ou par la trésorerie courante.

**Amortissements** : sur une durée de 30 ans, conformément à l'art. 14 du règlement sur la comptabilité des communes.

**5. NOMINATIONS RÉGLEMENTAIRES :**

**Nomination du président :** (au bulletin secret)

Monsieur Yves Sesseli est réélu par 30 voix.

Bulletins délivrés :	35	
Bulletins rentrés :	35	
Bulletins nuls :	0	
Bulletins <b>valables</b> :	35	majorité absolue : 18
Bulletins blancs :	2	
Voix éparses :	3	

**Nomination de la 1<sup>re</sup> vice-présidente :** (au bulletin secret)

Mme Valentine Gétaz Kunz est réélue par 34 voix.

Bulletins délivrés :	35	
Bulletins rentrés :	35	
Bulletins nuls :	0	
Bulletins <b>valables</b> :	35	majorité absolue : 18
Bulletins blancs :	0	
Voix éparses :	1	

**Nomination du 2<sup>e</sup> vice-président :** (au bulletin secret)

Monsieur Jean-Claude Budry est réélu par 29 voix.

Bulletins délivrés :	35	
Bulletins rentrés :	35	
Bulletins nuls :	0	
Bulletins <b>valables</b> :	35	majorité absolue : 18
Bulletins blancs :	2	
Voix éparses :	4	

**Nomination de 2 scrutateurs :**

Madame Patrizia Enna et Monsieur Jean-Luc Chappuis (par acclamation)

**Nomination de 2 scrutateurs suppléants :** (par acclamation)

Monsieur Nicolas Blanc et Madame Sandra Mohl

Le Rapport de la Municipalité sur sa gestion et ses comptes **2008**, les préavis municipaux avec plans, les procès-verbaux, ainsi que les rapports des commissions sont à disposition au Secrétariat municipal.

**CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**Yves Sesseli**

**Elisabeth Bochud**